

Montréal, le 12 novembre 2015,

Mme Jane Philpott
Ministre de la Santé
Édifice Brooke Claxton, 16e étage
70, promenade Colombine
Parc Tunney, Arrêt postal : 0916A
Ottawa, Ontario, K1A 0K9

Objet : Vers un régime pancanadien d'assurance médicaments entièrement public

Mme Philpott,

Nous désirons d'abord vous féliciter pour votre nomination. Votre engagement passé envers un système de santé canadien qui respecte les cinq principes de la Loi canadienne de la santé nous semble de bon augure pour les années qui viennent.

Nous désirons aujourd'hui vous entretenir de l'urgence d'adopter au pays un régime d'assurance médicaments entièrement public. Vous n'êtes pas sans savoir que nous payons les médicaments les plus chers du monde, après la Suisse, soit 30% de plus que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Nous sommes aussi le seul pays développé à ne pas avoir intégré les médicaments à son système public de santé, ce qui contribue sans aucun doute à l'explosion des coûts que nous observons ici. Agir pour réduire ces coûts nous semble être une priorité dans l'agenda des prochaines années. Et le leadership du gouvernement fédéral pourrait être décisif en la matière, comme lors de l'adoption de l'assurance hospitalisation et de l'assurance santé.

Nous appuierons donc toute démarche visant à intégrer les médicaments au système public de santé et, pour ce faire, nous suggérons l'adoption d'un régime d'assurance médicaments entièrement public, avec financement pour les provinces.

Vous aurez des appuis ici au Québec si vous décidez de bouger dans cette direction. En effet, notre régime d'assurance médicaments hybride, public et privé, adopté en 1997 alors que M. Rochon, cosignataire de la présente lettre, était ministre de la Santé, est mûr pour une transformation majeure. Ainsi, M. Rochon, et plus de 400 autres groupes, experts et personnalités ont rejoint la campagne que nous menons depuis 6 ans, et

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF APPALACHES – BEAUCÉ – ETCHÉMINS
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL
ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS

ACEF DU GRAND-PORTAGE
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL
ACEF ESTRIE

ACEF LANAUDIÈRE
ACEF MONTÉRÉGIE-EST
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC
ACQC

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca

formellement signifié leur appui à un régime entièrement public d'assurance médicaments.

Pourquoi le régime québécois d'assurance médicaments doit être réformé

À l'heure actuelle, 43% de la population est assurée par la partie publique du Régime général d'assurance médicaments (RGAM) et 57% par des régimes privés d'assurance collective. Bien que la mise en place de ce régime ait représenté un progrès incontestable pour les 1,5 million de personnes qui ne bénéficiaient auparavant d'aucune protection d'assurance, nous avons relevé de nombreuses iniquités liées au choix d'adopter un régime hybride public-privé (détaillées dans un mémoire disponible sur notre site internet).

Par exemple : le caractère peu progressif du régime en place fait en sorte qu'au régime public, une personne seule gagnant aussi peu que 8114\$ devra assumer le montant de prime maximal (640\$ par année). Dans les régimes privés d'assurance collective, la prime est plutôt fixée en fonction du risque représenté par l'état de santé de l'ensemble des employés d'un même bureau. En outre : dans les régimes privés, aucune catégorie d'assuré ne bénéficie de la gratuité des médicaments, pas même les enfants mineurs (contrairement au public); une taxe de vente de 9 % est appliquée sur les primes d'assurance collective et les employés paient des impôts sur la contribution de leur employeur à leur régime d'assurance collective.

Outre ces iniquités, le régime hybride actuel d'assurance médicaments provoque aussi un autre sérieux problème : une incapacité de contrôler efficacement les coûts. La conséquence : les mesures entreprises par la RAMQ pour contrôler les coûts ne touchent que ses assurés, sans régler tous les problèmes, tandis que les dépenses explosent dans les régimes privés d'assurances.

Comment reprendre le contrôle

L'argumentaire en faveur d'un régime pancanadien d'assurance médicaments, avec financement pour les régimes provinciaux, est développé et crédible.

En effet, de nombreuses études, entre autres celles de l'expert canadien Marc-André Gagnon, confirment les économies potentielles permises par l'adoption de ce régime entièrement public: «Simplement en éliminant le gaspillage lié à l'assurance privée et par l'amélioration des choix thérapeutiques, un régime public universel permettrait aux Canadiens d'économiser 2,9 milliards (environ 12% du total). À lui seul, le Québec économiserait près de 1 milliard de dollars (soit 14% de ses dépenses).»

La centaine d'universitaires canadiens à avoir endossé la déclaration *Pharmacare 2020* revendiquent aussi un tel régime pour 2020, en le présentant comme la meilleure

solution pour assurer l'accès aux médicaments, l'équité, la sécurité et la pérennité des systèmes de santé. Il faut savoir que les pays qui ont adopté un tel régime entièrement public, la France, le Royaume-Uni, la Suède, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ont des prix de 24% à 48% moindres qu'au Québec et une croissance annuelle des coûts de 2 à 3 fois inférieure à la nôtre.

Conclusion

L'explosion des dépenses en médicaments au Canada commande des mesures immédiates, dont la plus efficace serait sans conteste l'adoption d'un régime entièrement public d'assurance médicaments. Nous souhaitons que votre gouvernement agisse dans ce dossier et vous assurons de notre collaboration pleine et entière.

Nous vous prions d'agréer, Mme Philpott, l'expression de nos sentiments distingués,



France Latreille, directrice



Jean Rochon M.D. spécialiste en santé publique et ancien ministre de la Santé et des services sociaux du Québec

c.c signataires de la campagne « Pour un régime entièrement public d'assurance médicaments au Québec ».